

REGLEMENTATION CYCLO-CROSS 2013/2014

Article 1

- Seul les coureurs F.F.C. sont admis à ces cyclo-cross
- Les coureurs « Elite E1 » peuvent participer librement aux épreuves interrégionales de cyclo-cross lorsque aucune épreuve de niveau national ou international n'est organisée à la même date dans le comité
- Pour toutes les épreuves les dossards doivent être remis à partir de 13h00
 - départ à :13h30 pour les cadets et les minimes (classements séparés)
 - 14h10 pour les Masters3 et plus (40ans et +) et les juniors (classements séparés)
 - 15h00 pour les élites (seniors)/espoirs
- Possibilité d'organiser des épreuves pour les écoles de cyclisme en prologue

Article 2

DUREE DES CYCLO-CROSS

- 50 minutes pour les seniors/espoirs
 - 40 minutes pour les catégories juniors et masters3 et plus
 - 30 minutes pour la catégorie cadet
 - 15 à 20 minutes pour la catégorie minime
- Les féminines courent avec les cadets

Article 3

CATEGORIES D'AGE EN CYCLO-CROSS

Dès le début de la saison:

Les juniors 2ème année en 2013 sont dans la catégorie espoir

Les cadets 2ème année et les juniors 1ère année en 2013 sont dans la catégorie junior

Les cadets 1ère année et les minimes 2eme année en 2013 sont dans la catégorie cadet

Les minimes 1ère année et les benjamins 2^{ème} année en 2013 dans la catégories minime

C'est la catégorie à laquelle le licencié appartiendra au 1er Janvier 2014, qui sera prise en considération :

- Minimes** : coureurs nés en 2000 et 2001
- Cadets**: coureurs nés en 1998 et 1999
- Juniors**: coureurs nés en 1996 et 1997
- Espoirs**: coureurs nés en 1992-1993-1994- 1995
- Seniors/Elite** : coureurs nés de 1975 à 1991
- Masters 3 et plus** : coureurs en 1974 et avant

La licence de l'année est obligatoire à partir du 1er Janvier 2014

MATERIEL /CIRCUIT :

Article 4:

Extrait de la réglementation fédérale : <<Epreuves calendrier régional : les bicyclettes de **types route** ou **VTT** sont **autorisées** dans les **épreuves du calendrier régional**.
- cornes de vaches ou tout autre additif étant interdit

Les coureurs utilisant des VTT ne pourront prétendre au titre de Champion régional et seul les coureurs utilisant des vélos cyclo-cross seront qualifiables pour les championnats de France

Le dépannage doit s'effectuer à endroits fixes et délimités soit par deux postes simples ou un poste double. Les postes doivent être matérialisés par de la rubalise, des barrières peuvent délimiter les box

Le changement de roue ou de vélo est interdit entre coureurs de même qu'il est interdit en dehors des zones prévues à cet effet

-Tout dépannage hors des postes prévus par l'organisateur fera l'objet de sanction (mise hors course)

Les arbitres sont tenus de faire appliquer impérativement le règlement

-Matérialiser le circuit par du ruban aux endroits douteux, éventuellement prévoir des bottes de pailles au passage jugé dangereux

-Le parcours peut comporter 6 obstacles au maximum qui obligent les coureurs à descendre de leur bicyclette (80 m par zone au maximum)

-Si des obstacles artificiels sont prévus avec des planches ou rondins de bois, ceux-ci seront distants de 4m minimum et leur hauteur devra être de 40 cm. Une seule série de 2 planches peut-être mise en place sur un parcours

-La descente des escaliers est interdite

-Les nouveaux circuits seront visés par la "commission cyclo-cross" ainsi que les courses ayant eu des problèmes de sécurité sur le parcours de l'année précédente.

RECOMPENSES

Challenges

Article 5

Il serait souhaitable que les organisateurs récompensent chaque catégorie à savoir

1er Cadet	1er minime
1er Junior	1er Espoir
1er Senior	1er Master 3 et +
1 ^{ère} Féminine	

Article 7

A l'issue de la saison le "Challenge Claude BERTOLINO" sera attribué au club qui aura additionné le plus grand nombre de points aux catégories seniors et espoirs

Le « Challenge Patrick Bousset » sera attribué aux catégories Master 3 et plus

Le « Challenge Georges Bertolino » sera attribué aux catégories juniors

Le « Challenge Serge Cappy » sera attribué aux catégories Cadets

Le « Challenge Adrien Ghigo » sera attribué aux catégories Minimes

Le « Challenge Jean Pierre Barbeau » sera attribué par classement des clubs toutes catégories confondues -

Pour les challenges clubs toutes les épreuves comptent sauf celle de Hyères (Souvenir Bertolino)

Les récompenses se feront le jour du "**cyclo - cross de Hyères**", « Souvenir Bertolino » avec la présence des coureurs récompensés obligatoires ainsi que les responsables de club

L'attribution des points se fera de la manière suivante :

Seniors et espoirs : les 15 premiers 15pts à 1pt pour toutes les épreuves en ligne

Minimes, cadets, juniors et masters 3et + : les 5 premiers de 5pts à 1pt

Toutes les épreuves seront prises en compte sauf celle de l'interrégion (Gréoux) et de Hyères (souvenir Bertolino)

Un challenge sera attribué aux clubs par addition de points dans chaque catégorie

Les dix (10) meilleurs résultats seront retenus pour le classement général final (classement individuel)

Un bonus sera attribué à tous coureurs qui prendront le départ à une manche du challenge national « La France Cycliste » et au championnat de France « Masters »

Soit des points de présence : 3 pts pour les cadets, juniors et masters 3 et +
7 pts pour les seniors

Des prix (suivant décision de la commission technique vélo traditionnel) récompenseront les premiers de chaque challenge.

ORDRE DE DEPART A LA PREMIERE EPREUVE et ATTRIBUTION DES DOSSARDS

-**Ordre de départ** : faire référence au classement de l'année précédente (2012/2013) pour la première course, ensuite pour les autres épreuves, les coureurs seront alignés d'après le classement général du challenge de l'année 2013/2014

Article 8 :

Championnat Régional 2013/14: 15/12/13 : FLAYOSC

Championnat départemental : VAR : à déterminer
ALPES-MARITIMES : THORENC

Ordre de départ pour les différents championnats: les « Elite Professionnel » peuvent prendre part aux championnats à condition qu'ils appartiennent à un club du comité, puis il sera tenu compte des titres de l'année précédente et du challenge 2013/2014 pour les trois premières lignes

Article 9:

Ecole de cyclisme

En prologue des cyclo-cross : ouverture d'une épreuve appelée "initiation au cyclo-cross" dans le cadre des écoles de cyclisme, (se référer au règlement école de cyclisme)

Aménager le parcours en allégeant les difficultés par rapport au tracé adulte

Longueur maximum du circuit 5 à 600 m

Durée moyenne des activités

Poussins 3mn avec un tour de reconnaissance

Pupilles 7mn avec un tour de reconnaissance

Benjamins 10mn à 15mn environ

Activité une fois par semaine seulement sous la responsabilité d'un éducateur

Pour les écoles de cyclisme le changement de roues est autorisé (pas de changement de vélo)

Celui ci devant être effectué au podium à la vue des commissaires